

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**7 NOVEMBRE 2011
20 HEURES**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 7 novembre 2011, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M^{me} Denise Beauchemin, *directrice des Finances et trésorière*
M. Sébastien Roy, *Directeur général*
Me Marc Giard, *Directeur des Services juridiques et greffier.*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LANCEMENT DU PROGRAMME « COUPEZ LE MOTEUR »

Les membres du conseil, en compagnie de la famille Gagnon-Morneau, procèdent au lancement de la campagne « Coupez le moteur »

**RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE MARTIN DAMPHOUSSE
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2011 DE LA VILLE DE VARENNES**

Monsieur le maire Martin Damphousse fait lecture du rapport sur la situation financière 2011 de la Ville de Varennes. Ledit rapport est joint en annexe du présent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse informe les personnes présentes à la séance de l'ajout du point n° 40 : « Appel d'offres sur invitation - Construction d'une rampe pour personnes handicapées à l'aréna Louis-Philippe Dalpé - Rejet de la soumission ».

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires.

Aucune question.

2011-344

Publication du rapport du Maire sur la situation financière 2011 de la municipalité

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le texte du rapport du maire sur la situation financière 2011 de la municipalité soit publié dans le journal *La Relève* diffusé dans la municipalité et ce, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique, le tout conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Adoptée.

**2011-345 Indicateurs de gestion pour l'année 2010
Dépôt du rapport de la trésorière**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport d'indicateurs de gestion de la Ville de Varennes pour l'année 2010, tel que déposé ce jour par monsieur le Maire.

Adoptée.

**2011-346 Dépôt du rapport de la trésorière sur la situation financière
au 31 octobre 2011**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport de la trésorière sur la situation financière de la municipalité en date du 31 octobre 2011.

Adoptée.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2011-347 Approbation procès-verbal - Séance générale 3 octobre 2011

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 3 octobre 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2011-348 Approbation procès-verbal - Séance spéciale 17 octobre 2011

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 17 octobre 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2011-349 Approbation procès-verbal - Séance spéciale 24 octobre 2011

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 24 octobre 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2011-350 Approbation des comptes – octobre 2011

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice des finances et trésorière pour le mois d'octobre 2011 :

Fonds d'administration :	10 451 448,00 \$
<i>(chèques 17691 à 17886 et paiements électroniques)</i>	
<i>Liste des comptes à payer au 31 octobre 2011</i>	255 603,83 \$
<i>(chèques numéros 17955 à 18105)</i>	
Fonds des dépenses en immobilisation :	304 382,22 \$
<i>(chèques 1685 à 1710)</i>	
<i>(chèques numéros 1 et 2)</i>	6 425 200,00 \$

Certificat de la trésorière numéro 2235

Adoptée.

RÈGLEMENTS & DÉROGATIONS MINEURES

A-2011-53 Avis de motion – Règlement 534-31 modifiant le règlement sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'interdire le stationnement, pour une durée de plus de deux heures, sur une portion de la route Marie-Victorin

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-31 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'interdire le stationnement, pour une durée de plus de deux (2) heures, sur une portion de la route Marie-Victorin.

A-2011-54 Avis de motion – Règlement numéro 769 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Varennes

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 769 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Varennes.

A-2011-55 Avis de motion – Règlement 770 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes du secteur central de la Ville de Varennes

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 770 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes du secteur central de la Ville de Varennes.

A-2011-56 Avis de motion – Règlement 707-26 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- autoriser la sous-classe d'usages « P1-04 Service municipal ou gouvernemental » dans les zones C-601, C-602, C-603, C-604 et C-605 (secteur central, boulevard Marie-Victorin) ;
- autoriser l'usage « vente au détail de portes, fenêtres, armoires de cuisine ou armoires de salle de bain », selon certaines conditions, dans les zones H-642, C-476, C-475, C-628, C-612, C-605, C-604, C-603, C-602, C-601, C-455, C-480, C-411, C-575, C-516, C-527, C-540, C-502, C-564

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-26 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- autoriser la sous-classe d'usages « P1-04 Service municipal ou gouvernemental » dans les zones C-601, C-602, C-603, C-604 et C-605;
- autoriser l'usage « vente au détail de portes, fenêtres, armoires de cuisine ou armoires de salle de bain », selon certaines conditions, dans les zones H-642, C-476, C-475, C-628, C-612, C-605, C-604, C-603, C-602, C-601, C-455, C-480, C-411, C-575, C-516, C-527, C-540, C-502, C-564.

2011-351 Adoption – Premier projet de règlement 707-26 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- autoriser la sous-classe d'usages « P1-04 Service municipal ou gouvernemental » dans les zones C-601, C-602, C-603, C-604 et C-605 (secteur central, boulevard Marie-Victorin) ;
- autoriser l'usage « vente au détail de portes, fenêtres, armoires de cuisine ou armoires de salle de bain », selon certaines conditions, dans les zones H-642, C-476, C-475, C-628, C-612, C-605, C-604, C-603, C-602, C-601, C-455, C-480, C-411, C-575, C-516, C-527, C-540, C-502, C-564

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-26 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- autoriser la sous-classe d'usages « P1-04 Service municipal ou gouvernemental » dans les zones C-601, C-602, C-603, C-604 et C-605;
- autoriser l'usage « vente au détail de portes , fenêtres, armoires de cuisine ou armoires de salle de bains », selon certaines conditions, dans les zones H-642, C-476, C-475, C-628, C-612, C-605, C-604, C-603, C-602, C-601, C-455, C-480, C-411, C-575, C-516, C-527, C-540, C-502, C-564

soit et est adopté.

Adoptée.

2011-352 Adoption – Règlement 534-30 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les interdictions de stationnement sur les rues du Domaine et de la Gabelle

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-30 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les interdictions de stationnement sur les rues du Domaine et de la Gabelle.

Adoptée.

2011-353 Adoption – Règlement 631-16 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'amender la tarification concernant le Service de Sécurité Incendie

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-16 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'amender la tarification concernant le service de sécurité incendie.

Adoptée.

2011-354 Adoption – Règlement 766 décrétant l'achat de nouveaux logiciels financiers et divers équipements informatiques et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 520 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 766 décrétant l'achat de nouveaux logiciels financiers et divers équipements informatiques et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 520 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant le règlement ci-après ; aucune intervention.

2011-355 Adoption – Règlement 767 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 767 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes.

Adoptée.

2011-356 Adoption – Règlement 768 sur la marche au ralenti des véhicules

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 768 sur la marche au ralenti des véhicules.

Adoptée.

2011-357 Adoption – Second projet de règlement 707-25 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la norme relative à la hauteur maximale des bâtiments principaux dans la zone H-450

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-25 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la norme relative à la hauteur maximale des bâtiments principaux dans la zone H-450 soit et est adopté.

Adoptée.

- 2011-358 **Adoption – Règlement numéro 707-23 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :**
- **remplacer les usages commerciaux et industriels actuellement autorisés dans la zone C-459 par des usages résidentiels;**
 - **réduire le périmètre de la zone C-459 pour permettre l'agrandissement de la zone P-430 (parc);**
 - **subdiviser la partie résiduelle de la zone C-459 en cinq zones afin de spécifier la typologie et les normes applicables aux usages résidentiels autorisés dans ces zones;**
 - **permettre les implantations de type jumelées pour les habitations trifamiliales autorisées dans la zone H-465 et définir les dimensions de terrain et les normes applicables à ce type d'habitations**

Attendu qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-23 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- remplacer les usages commerciaux et industriels actuellement autorisés dans la zone C-459 par des usages résidentiels;
- réduire le périmètre de la zone C-459 pour permettre l'agrandissement de la zone P-430 (parc);
- subdiviser la partie résiduelle de la zone C-459 en cinq zones afin de spécifier la typologie et les normes applicables aux usages résidentiels autorisés dans ces zones;
- permettre les implantations de type jumelées pour les habitations trifamiliales autorisées dans la zone H-465 et définir les dimensions de terrain et les normes applicables à ce type d'habitations.

Adoptée.

- 2011-359 **Adoption – Règlement numéro 707-24 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre de logements autorisés par terrain dans la zone H-408 située sur la rue de l'Aqueduc, permettre la construction de deux bâtiments principaux sur un même terrain, modifier les normes d'implantation des bâtiments principaux et les exigences quant aux dimensions minimales des terrains dans cette zone**

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-24 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre de logements autorisés par terrain dans la zone H-408 située sur la rue de l'Aqueduc, permettre la construction de deux bâtiments principaux sur un même terrain, modifier les normes d'implantation des bâtiments principaux et les exigences quant aux dimensions minimales des terrains dans cette zone.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après. Suite à question d'un citoyen, monsieur le maire Martin Dampousse confirme qu'il s'agit d'une industrie qui produira de la toile pour zodiacs.

2011-360 Dérogation mineure n° 1161-01-1917 – 2831, chemin de la Baronnie – Zone C-458 - Création de 2 lots, localisation d'un bâtiment accessoire et accord de principe pour vente de terrain

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre la subdivision et la création de lots, la régularisation d'un bâtiment accessoire et l'autorisation d'un nouveau bâtiment principal;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E.11-10-58, adoptée le 26 octobre 2011, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement a donné un avis favorable à cette demande, sous conditions ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 19 octobre 2011, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde les demandes de dérogation mineure n° DM 1161-01-1917, pour l'immeuble sis au 2831, chemin de la Baronnie :

1. Permettre la subdivision du terrain en deux lots dont la forme irrégulière contrevient à l'article 30 du règlement 708 de lotissement ;
2. Permettre la création d'un lot où se situe la résidence, dont la profondeur projetée est de plus de 55 mètres alors que la profondeur minimale prescrite à la grille C-458 est de 75 mètres ;
3. Régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire qui se retrouvera en cour avant d'un bâtiment industriel projeté, contrevenant ainsi au paragraphe 2 du 2^e alinéa de l'article 169 ;
4. Autoriser que le parement extérieur des murs du bâtiment accessoire à conserver sur le terrain où est projeté un bâtiment industriel ne comporte aucun matériau de classe 1 sur les murs composant les façades, alors que le paragraphe 9 du 2^e alinéa de l'article 169 exige une proportion minimale de 50 % de matériaux de cette classe sur chacune des façades ;
5. Autoriser la construction d'un nouveau bâtiment principal ne comportant aucun matériau de classe 1 sur les murs composant les façades, alors de l'article 161 exige une proportion minimale de 50 % de matériaux de cette classe sur chacune des façades ;

QUE lesdites dérogations soient accordées sous réserve des conditions spécifiées à la résolution CCUE 11-10-58, le tout tel qu'illustré aux plans UR-2011-2038A8 et UR-2011-3038A9 ;

QUE le conseil refuse la dérogation mineure visant à régulariser la marge avant du bâtiment accessoire à conserver.

Le terrain porte les numéros de lots 139-P et 142-P du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone C-458.

Il est enfin résolu que le conseil municipal donne son accord de principe à la vente d'un terrain au requérant, soit une ancienne emprise de rue appartenant à la Ville (en totalité ou en partie), sous réserve que l'évaluation de la valeur marchande dudit terrain soit à la satisfaction de la Ville.

Adoptée.

CONTRATS & MANDATS

2011-361 **Adjudication contrats d'assurances de dommages** **Terme 2011-2012**

Considérant les recommandations du consultant, René Laporte et associés Inc., dans un rapport intitulé « Rapport d'analyse – Conditions de renouvellement terme 2011-2012 – Assurances de dommages du regroupement Varennes Sainte-Julie » ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolution à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012 aux différents assureurs suivants, via le courtier d'assurances BFL Canada & Associés :

Assurances	Assureurs	Courtiers
Biens	Chartis	BFL Canada & Associés
Bris des machines	Royal Sun Alliance	BFL Canada & Associés
Délits, responsabilité civile (primaire et complémentaire) et responsabilité municipale	Lloyd's	BFL Canada & Associés
Automobile	Lombard	BFL Canada & Associés

De retenir l'offre de reconduction de la firme *BFL Canada* pour une prime de 90 725 \$, incluant la taxe, au nom de la Ville de Varennes, pour le terme 2011-2012 ;

De verser la somme de 51 644 \$, constituant la quote-part de la Ville, au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire pour le terme 2011-2012 ainsi que la somme de 25 358 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en assurance des biens pour le même terme ;

De verser une somme de 907,25 \$ à titre d'honoraires professionnels, à l'Union des municipalités du Québec ;

D'autoriser le Directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les documents donnant effet aux présentes.

Adoptée.

2011-362 **Achat de carburants et mazouts en vrac – Mandat à l'UMQ**

Attendu que la Ville de Varennes a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour un achat regroupé de carburants et mazouts en vrac, et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions ;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom ;

Attendu que les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec ;

Attendu que la Ville de Varennes désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et de mazouts identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ, pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015 (contrat de deux ans plus une année optionnelle) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents hydrocarbures et mazouts en vrac nécessaires aux activités de notre Ville ;

Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année additionnelle en option, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable. Advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise ;

Que la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion et la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin ;

Que la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

Que la Ville s'engage à payer trimestriellement à l'UMQ un frais de gestion, tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ.

Adoptée.

2011-363 Contrat de contrôle animal - Adjudication à la Société protectrice des animaux de Drummond (S.P.A.D.)

Considérant le rapport de recommandation du Directeur des services juridiques et greffier en date du 21 octobre 2011

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder un contrat à la Société protectrice des animaux de Drummond (S.P.A.D.) pour l'application du contrôle animal sur le territoire de la Ville de Varennes (règlement 460 relatif aux animaux), pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016, selon les termes du protocole d'entente annexé aux présentes comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2011-364 Contrat de marquage de chaussée (Lignebec, division Entreprise T.R.A. (2011) inc.)
Modification contractuelle**

Considérant diverses demandes du Conseil pour des opérations de marquage supplémentaires et la recommandation du directeur du Service des Travaux publics en date du 19 octobre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver une modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 19 045,83 \$, plus taxes applicables, au contrat attribué à *Lignebec, division Entreprise T.R.A. (2011) inc.*, selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite et conditionnellement à un transfert budgétaire de 3 846 \$, tel que montré à un document préparé par la trésorière.

Certificat de la trésorière numéro 2236

Adoptée.

**2011-365 Mandat de services professionnels – Certification LEED
Nouvelle bibliothèque éco énergétique**

Considérant les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour fourniture de services professionnels ;

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention d'offres de services pour des services professionnels relativement à la certification LEED pour la construction d'une bibliothèque multifonctionnelle à faible consommation énergétique ;

Considérant la réception d'une soumission conforme ;

Considérant le rapport d'analyse et la recommandation du comité d'analyse formé à cet effet, en date du 7 novembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat de services professionnels relativement à la certification LEED pour le projet de construction d'une bibliothèque multifonctionnelle à faible consommation énergétique soit accordé à *Martin Roy et Associés* de Deux-Montagnes, ayant obtenu le pointage requis calculé tel que prescrit par la loi, selon sa soumission du 2 novembre 2011, pour un montant de 73 481,62 \$, incluant une provision pour imprévus de 4 500 \$ et les taxes applicables. Ladite dépense est imputable au règlement numéro 746.

Certificat de la trésorière numéro 2237

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2011-366 Corporation de développement communautaire de Marguerite-D'Youville
Délégation du Conseil : Monsieur le conseiller Gaétan Marcil**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur le conseiller Gaétan Marcil soit nommé à titre de représentant politique officiel de la Ville de Varennes à la Corporation de développement communautaire de Marguerite-D'Youville à compter des présentes.

Adoptée.

2011-367 Adoption – Politique concernant les tournages cinématographiques sur le territoire de la Ville de Varennes

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services juridiques et greffier en date du 29 septembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil adopte la Politique concernant les tournages cinématographiques sur le territoire de la Ville de Varennes datée de septembre 2011, telle qu'annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

2011-368 Entente intermunicipale relative aux interventions impliquant des matières dangereuses – Ville de Beloeil – Autorisation de signature

Il est proposé madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente intermunicipale, avec la Ville de Beloeil, relative aux interventions impliquant des matières dangereuses (entente HAZMAT), laquelle entente est annexée aux présentes comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2011-369 Offre d'achat Ville de Varennes / Acier Picard inc.
Emplacement dans le nouveau parc industriel
Autorisation de signature**

Il est proposé monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre d'achat entre la Ville de Varennes et Acier Picard inc., concernant un emplacement d'une superficie approximative de 866 000 pi² situé dans le nouveau parc industriel ; ladite offre d'achat est annexée aux présentes comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2011-370 Requête introductive d'instance – 9078-3614 Québec inc. pour
correction de titre – Autorisation de signature d'un affidavit**

Il est proposé madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, une « déclaration assermentée » relativement à une requête introductive d'instance déposée par la compagnie 9078-3641 Québec inc., pour correction de titre de l'immeuble sis au 311, boulevard de la Marine.

Adoptée.

**2011-371 Mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et
occasionnel**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2011-11 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 2 novembre 2011.

Adoptée.

**2011-372 Embauche, chef de division Travaux publics (événements / terrains et
parcs / horticulture / bâtiments et conciergerie)
Monsieur Stéphane LaBarre**

Considérant l'appel de candidatures pour un Chef de division – Travaux publics (événements/terrains et parcs / horticulture / bâtiments et conciergerie) à la Ville de Varennes ;

Considérant la recommandation du Comité de sélection formé à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de monsieur Stéphane LaBarre au poste de Chef de division – Travaux publics (événements / terrains et parcs / horticulture / bâtiments et conciergerie), poste cadre à temps complet, à compter du 29 novembre 2011, sous réserve d'une période de probation de six (6) mois de travail.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

2011-373

Demande de modification

Nom du nouveau comté électoral de Verchères

ATTENDU QUE selon la proposition formulée par la Commission de la représentation électorale, il y aura création d'un nouveau comté électoral regroupant toutes les municipalités membres de la MRC de Marguerite-D'Youville sous le nom de comté de Verchères;

ATTENDU QUE l'ancienne appellation « Marguerite-D'Youville » sera abandonnée au profit de celle de « Montarville » pour la circonscription qui regroupera les villes de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville;

ATTENDU QUE les municipalités membres de la MRC de Marguerite-D'Youville ont exprimé le souhait que le nom « Marguerite-D'Youville » soit ajouté au nom du comté de Verchères afin qu'il se nomme : « Verchères-Marguerite-D'Youville »;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes souhaiterait que le nouveau comté soit nommé en mémoire à la fondatrice de la congrégation des Sœurs Grises de la Charité de l'Hôpital général de Montréal, Marie-Marguerite Du Frost de la Gesmerays, davantage connue sous le nom de Marguerite-D'Youville;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander aux autorités compétentes d'ajouter le nom « Marguerite-D'Youville » au nom du nouveau comté électoral afin qu'il se nomme « Verchères – Marguerite-D'Youville ».

Adoptée.

2011-374

Nomination d'un membre au comité des Usagers du Transport en commun : Madame Morgane Widmer

Considérant la recommandation des membres du Comité des usagers du transport collectif en date du 19 octobre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer madame Morgane Widmer comme membre du Comité des usagers du transport collectif à compter des présentes.

Adoptée.

2011-375 Terre agricoles des Américains – Reconduction des baux

Considérant que les baux pour la location des droits que la Ville de Varennes possèdent dans les parties de lots originaires 167, 168, 207 à 209, 211, 213, 215 à 222, 226, 227, 321, 328, 340, 351, 366, 378, 388 et 399 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes deviennent échus au 31 octobre 2011 ;

Considérant que le Conseil opte pour la reconduction desdits baux;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le bail pour la location des terres agricoles entre la Ville de Varennes et les locataires ci-après, pour une période d'un an, soit du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012, aux mêmes conditions que celles prévues au bail du 5 décembre 2002, à l'exception du terme, du prix qui sera de 110 \$ l'arpent, de la clause de résiliation ainsi que des dates de paiement qui seront, pour le premier versement de 50 % le 1^{er} décembre 2011 et le deuxième versement le 1^{er} juin 2012, pour le solde.

NOM	LOTS	PRIX ANNUEL AVANT TAXES
Les Entreprises agricoles de Varennes inc.	167, 168, 221, 222 et 340 (212,95 arpents)	23 424,50 \$
M. Roland Beauchamp	208 (51,28 arpents)	5 640,80 \$
M ^{me} Cécile Beauchemin	209 (2), 227 (152,83 arpents)	16 811,30 \$
Ferme Normand Jodoin inc.	211, 366 (105,77 arpents)	11 634,70 \$
Ferme Promarc inc.	213 (60 arpents)	6 600,00 \$
M. Denis Bréard	226 (50,02 arpents)	5 502,20 \$
M. Alain Hébert	321, 328 (83,96 arpents)	9 235,60 \$
Les Fermes Wilfrid Larose inc.	207, 209 (1), 215, 216, 217, 218, 219, 220, 351, 378, 388 et 399 (612,71 arpents)	67 398,10 \$

Adoptée.

2011-376 Transferts budgétaires 2011

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 554 685 \$ pour 2011, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 2 novembre 2011 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée.

2011-377 Demande à l'effet de déclarer la requête introductive d'un recours irrecevable – Dossier TAQ : SAI-M-183670-1104

CONSIDÉRANT la demande de révision du rôle d'évaluation foncière déposée par le requérant au dossier en titre le 30 avril 2010, dont copie est annexée aux présentes;

CONSIDÉRANT le report d'échéance de réponse de l'évaluateur au 31 décembre 2010 par l'adoption de la résolution numéro 2010-270 du 5 juillet 2010, le tout conformément à l'article 138.3, 4^e alinéa de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, dont copie est annexée aux présentes ;

CONSIDÉRANT l'envoi d'une réponse négative au requérant de la part de l'évaluateur le ou vers le 8 novembre 2010, tel qu'il appert d'une copie de ladite réponse annexée aux présentes ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 138.5 de la *Loi sur la Fiscalité municipale* concernant le délai pour exercer un recours devant le Tribunal administratif du Québec ;

CONSIDÉRANT que la requête introductive du recours a été déposée par le requérant le 11 avril 2011, tel qu'il appert d'une copie de ladite requête introductive de recours jointe en annexe des présentes ;

CONSIDÉRANT en conséquence que le requérant a déposé son recours hors délai;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes demande le rejet du recours du requérant, monsieur Robert Savoie, dans le dossier SAI-M-183670-1104.

Adoptée.

2011-378 **Reconduction du financement des CLD**

Attendu qu'en décembre 2003, le gouvernement adoptait le projet de loi no 34, *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*, qui confère le mandat du développement local à la MRC, laquelle se doit de confier l'exercice de sa compétence à un centre local de développement (CLD);

Attendu qu'en 2007, le gouvernement du Québec a renouvelé l'enveloppe de 60,3 M\$ par année dédiée au financement des activités des centres locaux de développement jusqu'en 2012, et y a ajouté 90 M\$ sur cinq ans non récurrents afin de bonifier, entre autres, le financement des CLD des régions-ressources;

Attendu que des pourparlers ont été entrepris à l'été 2011 afin de renouveler les ententes de financement des activités des CLD, qui seront signées par les MRC et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;

Attendu que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation n'a pas émis le souhait de renouveler la *Stratégie de développement de toutes les régions* et son budget afférent (90 M\$ sur cinq ans ou 17,5 M\$ par année), ce qui aurait pour effet de diminuer les sommes consenties par le gouvernement pour le financement des CLD, prévues pour 2012 et les années suivantes de 17,5 M\$, soit 22 %;

Attendu que de nombreuses régions du Québec vivent une situation difficile depuis plusieurs années et que des signaux laissent entrevoir la perspective d'un nouveau ralentissement économique à court et moyen terme;

Attendu que le rôle des CLD est fondamental pour le développement local, le développement de l'entrepreneuriat, le soutien aux entreprises et le démarrage de projets porteurs dans toutes les régions du Québec;

Attendu que le gouvernement du Québec s'apprête à dévoiler une Stratégie de l'entrepreneuriat, et qu'en conséquence il a une opportunité de consolider et renforcer le rôle des CLD;

Attendu l'importance de maintenir le financement des CLD pour le développement économique de toutes les régions du Québec

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'exprimer au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation l'importance de :

1. maintenir le financement annuel de 60,3 M\$ pour les CLD du Québec;
2. rendre permanent le financement supplémentaire annuel de 17,5 M\$ octroyé par la *Stratégie de développement de toutes les régions*;
3. placer les CLD au cœur de la stratégie entrepreneuriale.

Adoptée.

2011-379

Appel d'offres sur invitation - Construction d'une rampe pour personnes handicapées à l'aréna Louis-Philippe Dalpé
Rejet de la soumission

Considérant l'appel d'offres sur invitation concernant la construction d'une rampe pour personnes handicapées à l'aréna Louis-Philippe Dalpé ;

Considérant le rapport d'analyse de la soumission et les coûts excédant de façon importante les budgets envisagés par la Ville pour effectuer lesdits travaux ;

Considérant la recommandation à l'effet que lesdits travaux pouvaient être reportés au début de l'année 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal rejette en totalité la soumission reçue et qu'à cet effet, le directeur des Services juridiques et greffier soit autorisé à aviser la compagnie en conséquence.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Moment où seront démarrés les travaux du stationnement incitatif de l'AMT
- Projet de garage pour autobus sur le territoire de la Ville
- Montant de l'offre d'achat d'Acier Picard
- Moment prévisible de mise en vente des terres des Américains
- Demande de procéder par taxation selon l'évaluation, plutôt que par logement, pour le fonds du patrimoine
- Moment où seront démarrés les efforts de revitalisation au centre-ville
- Suggestion de procéder à l'aménagement d'un boisé public accessible à la population.

Fin de la deuxième période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur le Maire invite les conseillers qui le désirent à s'adresser à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 24.

Le Maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA

Séance publique du conseil municipal de Varennes

Le 7 novembre 2011

Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

Chères varennoises,

Chers varennois,

À quelques semaines de l'adoption du budget de l'année 2012, nous avons le plaisir de vous présenter le Rapport sur la situation financière de la Ville. Afin de bien vous renseigner, nous aborderons quatre sujets : les états financiers de l'année 2010, la situation financière actuelle, les orientations générales pour le budget 2012 et les orientations au programme triennal des dépenses en immobilisations 2012-2013-2014.

Les états financiers 2010

Les vérificateurs externes mandatés par la Ville, la firme *Moreau, Boisselle, Brunelle S.E.N.C.*, ont vérifié les états financiers pour l'année 2010. Ces états financiers respectent en tout point les normes comptables reconnues pour le secteur public au Canada et donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2010.

Ces états financiers consolidés montrent un surplus total de 2 109 852 \$ pour 2010. Les états financiers ont été déposés et présentés lors de la séance du conseil municipal du 6 juin dernier. En date du 31 décembre 2010, les surplus accumulés se répartissent comme suit : les surplus affectés sont de 1 317 402 \$ et les surplus accumulés non affectés sont de 2 949 155 \$.

Quelques écarts significatifs expliquent cet excédent pour l'année 2010 :

- Une somme de 909 020 \$ provenant des surplus générés par les organismes financés et consolidés par la Ville;
- Des droits de mutation plus élevés que prévus qui ont rapporté 292 000 \$;
- Des revenus supplémentaires de 76 210 \$ retournés par la Cour municipale;

- Des dépenses moins élevées, des redevances et des revenus totalisant 122 000 \$ pour la gestion de matières résiduelles;
- Des revenus et des économies de l'ordre de 130 000 \$ générés par le Complexe aquatique qui a été municipalisé;
- Des dépenses moindre que prévues pour différents services municipaux totalisant 450 700 \$.

État de la dette au 31 décembre 2010

L'endettement à long terme de la Ville se situe à 29 997 117 \$ dont une tranche de 4 360 066 \$ est payable par des taxes de secteur. Cette dette inclut les quotes-parts de la Régie intermunicipale de l'eau potable, de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de la Régie de la Gare de Sorel, du Conseil Intermunicipal (C.I.T.) de Transport Sorel-Varenes, de la Municipalité régionale de comté (MRC) Marguerite-D'Youville et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Elle inclut également la dette de 3 835 000 \$ pour le Complexe aquatique et la Maison des jeunes.

Le taux d'endettement, soit l'endettement total net divisé par la richesse foncière uniformisée, est demeuré stable, soit de 1,33 % en 2009 à 1,30 % en 2010.

La situation financière actuelle

Les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 présentait des revenus de l'ordre de 30 377 858 \$. Les dépenses se chiffraient à 26 536 135 \$ plus le remboursement de la dette à long terme et du fonds de roulement pour une somme de 3 167 139 \$ totalisant en tout 29 703 274 \$. Des affectations aux réserves financières de 674 584 \$ étaient prévues pour l'eau potable, pour l'assainissement des eaux usées et pour les réfections de pavage. Nous avons approprié un surplus accumulé des années antérieures de l'ordre de 938 150 \$ afin de parvenir à l'équilibre budgétaire dont une somme de 500 000 \$ pour la Maison Grise.

Nous sommes à la deuxième année du rôle d'évaluation 2010-2011-2012. Le taux de la taxe foncière de base est de 0,6397 \$ du 100 \$ d'évaluation. Il a connu une hausse raisonnable de 1,5 ¢ ou 2,4 % par rapport à l'année précédente. Pour ce qui est des taxes de services (collecte des matières résiduelles, eau potable et assainissement des eaux usées), elles sont demeurées au même tarif depuis 2008. Enfin, nous avons imposé cette année une nouvelle taxe de 15 \$ par logement pour la préservation de notre patrimoine bâti.

Selon les dernières estimations et à moins d'imprévus d'ici la fin de la présente année, l'exercice financier 2011 devrait se terminer avec un surplus budgétaire d'environ 800 000 \$ qui portera le surplus non affecté de la Ville à 2 197 051 \$.

Principales réalisations en 2011

Les priorités d'investissement apparaissant au programme triennal des immobilisations 2011-2012-2013 ont été axées sur la réhabilitation des infrastructures, le renouvellement de matériel roulant, le développement de parcs et des espaces verts ainsi que l'entretien des bâtiments municipaux. Dans le cadre de la préparation budgétaire 2011, le conseil municipal a, entre autres, inscrit les priorités suivantes :

- . La réfection d'un tronçon de la rue Sainte-Anne;
- . La réfection d'une partie de la rue Quévillon;
- . L'aménagement final du parc du Portageur;
- . L'aménagement d'un sentier nature dans le parc Saint-Charles
- . L'amorce du programme de réfection des passages piétonniers;
- . La réfection finale et nouvelle vocation pour la Maison Saint-Louis;
- . Le lancement du Signet culturel;
- . Le dévoilement de la politique familiale et des aînés et de son plan d'action;
- . Le plan d'action pour les personnes handicapées.

Afin d'informer davantage les citoyens des principales réalisations de l'administration municipale, un journal biannuel intitulé *Espace Varennes* est distribué cette semaine dans tous les domiciles et les places d'affaires situés sur le territoire. Ce journal trace un bilan des réalisations accomplies par le conseil municipal.

Orientations générales pour le budget 2012

Le budget 2012 qui sera adopté en décembre prochain constitue un exercice d'importance pour le conseil municipal. Nous analysons présentement différents scénarios pour maintenir un équilibre budgétaire et pour offrir des services de qualité toujours en ayant comme priorités la famille, l'environnement et la gestion responsable.

La poursuite de la réfection de nos réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie locale demeurera parmi les principales orientations surtout dans le secteur du Vieux-

Varenes. À cet effet, la Ville recevra une importante somme de 5,1 millions de dollars des gouvernements fédéral et provincial provenant de la *Société de financement des infrastructures locales* pour les années 2011, 2012 et 2013. Cette source de revenus, additionnée à nos réserves financières, aura une incidence considérable sur la réduction du fardeau fiscal des contribuables.

Enfin, nous entendons continuer à déployer beaucoup d'efforts dans la poursuite d'un développement économique durable et ainsi accroître les revenus de la Ville. Nous avons l'intention d'attirer des entreprises et développer notre *Novoparc*. À cet effet, rappelons que la Ville a récemment effectué une transaction historique avec la société Hydro-Québec en achetant des terrains qui serviront à des fins industrielles. D'une superficie de 9,2 millions de pieds carrés, ces terrains ont été acquis au coût de 0,70 \$ le pied carré. Ils sont situés au carrefour de l'Autoroute 30 et du boulevard Lionel-Boulet, non loin de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ). Ces nouveaux terrains constituent un important levier de développement économique qui engendrera d'importantes sources de revenus pour la Ville. C'est un investissement dans ce que nous pouvons appeler notre « RÉER » municipal!

Programme triennal des dépenses en immobilisations 2012-2013-2014

En matière de dépenses en immobilisations, le conseil municipal évalue un ensemble de projet d'avenir. L'exercice budgétaire n'étant pas encore terminé, nous ne pouvons dresser à ce jour une liste exhaustive de tous les projets. Mais nous pouvons d'ores et déjà annoncer que des investissements seront consacrés pour la réfection de nos rues, de nos traverses piétonnières, pour l'entretien de nos bâtiments municipaux et pour la construction d'une nouvelle bibliothèque multifonctionnelle éco-énergétique,

Les détails du programme triennal des dépenses en immobilisations seront déposés lors de l'adoption du budget 2012.

Le traitement des élus municipaux

Pour l'année 2011, la rémunération des élus est composée de salaires et d'allocation de dépenses.

	Salaires	Allocation de dépenses
Maire	75 000 \$	14 951 \$
Conseillers	16 200 \$	8 100 \$
<i>Cette rémunération est établie conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux et selon les dispositions du règlement municipal numéro 756.</i>		
Organismes	Rémunération	Allocation de dépenses
MRC MARGUERITE-D'YOUVILLE - MAIRE		
<i>Forfaitaire (préfet adjoint)</i>	6 431,94 \$/année	---
<i>Présence aux assemblées du Conseil (préfet adjoint)</i>	317,99 \$/séance (3 179,90 \$ au 31 octobre 2011)	---
<i>Participation à des comités (préfet adjoint)</i>	106 \$/rencontre (848 \$ au 31 octobre 2011)	---
<i>Présence aux assemblées du Conseil (préfet)</i>	445.19 \$/séance (890.38 au 31 octobre 2011)	---
<i>Participation à des comités (préfet)</i>	254.42 \$/séance (508.84 au 31 octobre 2011)	---
<i>Substitut (conseiller municipal)</i>	211.99 \$/séance (211.99 au 31 octobre 2011)	106 \$/séance (106 \$ au 31 octobre 2011)
RÉGIE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT - MAIRE		
<i>Membre</i>	230 \$/séance (1 610 \$ au 30 septembre 2011)	
<i>Substitut</i>	230 \$/séance (230 \$ au 30 septembre 2011)	115 \$/séance (115 \$ au 30 septembre 2011)

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT (CIT) CONSEILLER MUNICIPAL À TITRE DE PRÉSIDENT	4 958,52 \$/année (413,21/séance)	2 479,20 \$/année (206,60/séance)
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE		---
<i>MAIRE</i> <i>À TITRE DE Président</i> <i>(Janvier à novembre 2011)</i> <i>À TITRE DE Vice-président</i> <i>(décembre 2011)</i>	270 \$/séance (2 160 \$ au 31 octobre 2011) 243 \$/séance	
CONSEILLERS À TITRE DE DIRECTEUR	162 \$/séance	81 \$/séance
TOTAL AU 31 OCTOBRE 2011		
1^{ER} DIRECTEUR	1 296 \$	648\$
2^E DIRECTEUR	1 296 \$	648 \$
SUBSTITUT	162 \$	81 \$

Mention relative au dépôt de la liste de contrats

Dans un esprit de transparence et dans le respect des lois et règlements, je dépose la liste des contrats donnés par la municipalité comportant une dépense supérieure à 25 000 \$. Cette liste renferme tous les liens contractuels de la Ville pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011.

Le maire de Varennes,

Martin Damphousse